



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/046

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2018 :
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET
PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190402-2019_046_BIS-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019

**Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu
Le Conseil Communautaire de la Communauté
de Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	E	Mme BURTIN DAUZAN	FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/046

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2018 :
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET
PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190402-2019_046_BIS-DE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,
Vu la délibération n° 2018-52 du 10 avril 2018 relative au vote du Budget Primitif du dit budget annexe,
Vu la délibération n° 2019-038 du 02 avril 2019 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,
Vu la délibération n° 2019-037 du 02 avril 2019 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget annexe,
Considérant la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,
Considérant que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,
Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
Considérant que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,
Considérant l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « photovoltaïque » comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	0
Résultat comptable cumulé	0
Solde des restes à réaliser	0
Besoin réel de financement	0

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	16 754,33
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	95 742,26
Résultat de clôture à affecter	112 496,59



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/046

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2018 :
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET
PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190402-2019_046_BIS-DE

Affectation budgétaire 2018		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		112 496,59
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0
001 Résultat d'investissement reporté		0

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement